

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL POUR L'ÉTUDE D'UNE DÉROGATION MINEURE

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire	Gaétan Vachon,
Mesdames les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
Messieurs les conseillers	Claude Gagnon, Marco Côté, Eddy Faucher, Steve Rouleau,

**AVIS** vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **lundi le 13 juin 2022 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une (1) demande de dérogation mineure, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

---

**DATE ET HEURE :** 13 juin 2022 à 19 h 45

**LIEU :** Salle du conseil

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. Étude de la demande de dérogation mineure suivante :**

**3.1** Propriété sise au 406 route Saint-Elzéar

Lots 6 346 004 et 6 345 984 du Cadastre du Québec

Dérogation : Permettre l'installation d'une clôture en mailles de chaîne recouverte de vinyle noir avec lattes, d'une hauteur de 2 mètres, dans la cour avant alors que l'implantation de clôture est interdite en cour avant, et ce, en référence à l'article 13.5.2 du règlement de zonage numéro 1391-2007

**4. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>e</sup> Hélène Gagné, OMA  
Greffière.